

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 1 (1925)
Heft: 1-2

Artikel: Les langues romanes et les tendances des langues indo-européennes
Autor: Meillet, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399044>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES LANGUES ROMANES

ET LES

TENDANCES DES LANGUES INDO-EUROPÉENNES

Le romanisme et le comparatisme sont, dans la science linguistique d'aujourd'hui, deux domaines distincts, et, s'il arrive à un comparatiste d'observer le domaine roman ou à un romaniste de s'informer de l'ensemble des langues indo-européennes, l'un et l'autre ont l'impression d'aller sur un terrain étranger. Il va sans dire que cette division tranchée est artificielle : le latin est une langue indo-européenne, et les parlers romans en sont la continuation.

En principe, les comparatistes se bornent à étudier la portion d'histoire de la langue comprise entre la période de communauté indo-européenne et la plus ancienne période historiquement attestée de chacune des langues indo-européennes. La date de cette plus ancienne période historique diffère beaucoup d'un cas à l'autre : pour l'indo-iranien et le grec, c'est une époque qui peut être antérieure au VII^e siècle avant Jésus-Christ ; pour le latin, — à part quelques monuments très courts, peu instructifs —, c'est le III^e siècle avant J.-C. ; ailleurs, pour le celtique, l'arménien, le germanique, le slave, c'est l'époque de la christianisation ; ailleurs encore, pour le baltique et l'albanais, c'est l'époque moderne ; on ne connaît le lituanien et le lette qu'à une date où les langues romanes avaient dès longtemps pris leur forme actuelle et où leur période proprement moderne était commencée. La division du travail entre comparatistes et romanistes n'est donc réglée ni par la date des faits étudiés ni par le degré de développement des langues. Elle résulte seulement de nécessités pratiques : même en négligeant la période historique des développements linguistiques, la tâche du comparatiste est écrasante, et il est impossible de dominer l'ensemble de l'indo-européen « ancien » ; en général, un savant n'en étudie de près que quelques parties. A plus forte raison, un même homme ne saurait étudier l'histoire de l'ensemble des langues indo-européennes dans toute leur

période historique, alors que le développement est varié, parfois à l'infini, et que les données deviennent abondantes au point de ne pouvoir être embrassées par le savant le plus laborieux.

Cette nécessité de fait ne va pas sans de graves inconvénients pour les romanistes comme pour les comparatistes. On laissera de côté ici les inconvénients d'ordre général : on ne peut apprécier correctement l'histoire ancienne des langues si l'on n'a pas examiné de près les changements qui peuvent être observés ou suivis à l'aide de documents positifs, et qui seuls donnent le moyen de voir clair dans les développements linguistiques. Les langues romanes fournissent au comparatiste le meilleur des terrains d'observation. Durant les dernières années, les faits observés par les romanistes ont, par les enseignements généraux qu'ils fournissent, éclairé bien des obscurités de la grammaire comparée des langues indo-européennes.

Le principe sur lequel on voudrait attirer ici l'attention, c'est que le développement roman continue le développement qui conduit de l'indo-européen au latin. Il n'y a pas eu deux développements successifs, mais un développement continu, tantôt lent et tantôt rapide, qui va de l'indo-européen aux parlers romans actuels.

Si pour le latin on a l'illusion d'un moment d'arrêt dans le développement, c'est qu'il s'est fixé au III^e siècle avant J.-C. une langue écrite qui, jusqu'à la fin de l'Empire romain, a gardé le même aspect général et a obéi aux mêmes règles. Cette langue écrite, qui a été parlée par tous les gens cultivés, a été la langue commune de tout l'Empire romain. Elle a conservé en gros la même physionomie tant que s'est maintenue l'unité romaine et que la civilisation antique ne s'est pas effondrée. Mais cette stabilité des langues littéraires, là même où, comme il arrivait sans doute dans le monde romain, l'usage de la langue parlée se conforme largement à celui de la langue écrite, ne peut que masquer les changements internes. Et ces changements sont souvent d'autant plus profonds que la fixité de la langue commune en dissimule l'étendue à la conscience des sujets parlants.

L'orthographe latine a peu varié durant l'époque républicaine et n'a presque plus changé durant l'époque impériale. Mais le type phonique de la langue parlée a été renouvelé. Au III^e siècle avant J.-C., et même au temps de Cicéron, le rythme de la langue résultait de la succession de syllabes longues et de syllabes brèves, suivant le vieux type

indo-européen. Sans doute, il s'était produit beaucoup d'abrègements, surtout en fin de mot. Sans doute aussi, au lieu de l'égalité de valeur des syllabes en toute position, l'initiale avait pris une importance plus grande que les syllabes intérieures ou finales où se manifestaient beaucoup d'altérations des voyelles brèves. Mais, en dépit de ces deux séries d'innovations, le rythme demeurait quantitatif pour tout l'essentiel ; et ceci est si vrai que, même en syllabe intérieure ou finale, les voyelles longues échappent à presque toute altération. Or, au cours de la période impériale, les voyelles ont perdu les oppositions de quantité qui caractérisaient en propre chacune d'elles ; et c'est l'ancienne syllabe tonique, caractérisée autrefois par la hauteur, mais qui ne jouait aucun rôle dans le rythme, qui est devenue le sommet rythmique du mot : le changement était avancé, sinon achevé, au cours du III^e siècle après J.-C. La graphie n'en révèle rien. L'innovation était capitale ; on le voit par ceci que le traitement des voyelles latines dans les langues romanes diffère profondément suivant que ces voyelles sont ou ne sont pas accentuées, et il n'est lié en rien à la quantité ancienne. S'il y a trace de la quantité, c'est de manière indirecte, par ceci que, en latin, les voyelles brèves et les voyelles longues avaient des timbres différents et que ces différences de timbres ont survécu à la perte des distinctions quantitatives. Le changement de type rythmique a eu au fond ses débuts au moment où la quantité s'est altérée d'une manière partielle et où les diverses syllabes du mot ont cessé d'être traitées d'une même manière. Et il s'est développé en un temps où rien n'en laisse transparaître le progrès. Une chose est sûre, c'est que ce trait essentiel des langues romanes s'est réalisé durant la période latine classique et en continuation de faits très anciens, remontant en partie jusqu'à l'époque italique commune, époque où le latin et l'osco-ombrien n'étaient pas encore différenciés ; car l'importance spéciale des syllabes initiales en osco-ombrien se manifeste par des syncope de brèves intérieures et finales.

Un romaniste qui ne serait que romaniste pourrait être tenté de voir dans la ruine du rythme quantitatif un fait propre au roman. Or, une innovation toute semblable a eu lieu en grec, à peu près à la même époque. Et, à des dates diverses, le rythme quantitatif s'est détérioré largement ou a été tout à fait ruiné dans toutes les langues indo-européennes, si bien qu'il ne subsiste nulle part intégralement. Le fait roman, qui remonte aux premiers siècles après le

Christ, fait donc partie de ces développements parallèles des langues indo-européennes qui s'observent partout ou presque partout. Par là même il échappe à un romanisme étroit ; il faut le considérer dans le grand ensemble dont il ne présente qu'un cas particulier.

Le fait qui domine la structure de la phrase dans les parlers romans est que la flexion casuelle s'est éliminée. Le changement n'avait pas encore abouti en roman commun : les parlers gallo-romans ont conservé la distinction d'un cas sujet et d'un cas régime jusque très avant dans le moyen âge. Mais les débuts du changement remontent bien plus haut que la période historique du latin. Il appartient au romaniste de voir comment la flexion casuelle a disparu, par quels procédés elle a été remplacée, quel type nouveau de phrase est résulté de là. Mais, pour comprendre l'innovation, il faut savoir qu'elle est seulement un des moments de la tendance universelle qu'ont les langues indo-européennes à remplacer la flexion casuelle par des procédés tout différents. Il y a des langues — la plupart des langues slaves, le lette et le lituanien, l'arménien — où, aujourd'hui encore, la tendance est loin d'être parvenue à son terme ; mais, même là, on en observe des effets. C'est donc que des conditions communes ont déterminé partout des innovations semblables. Vouloir expliquer le fait spécialement en latin, par des conditions propres au latin, ce serait n'en pas voir l'essentiel.

D'une part, il faut tenir compte d'un fait linguistique général, qui est le rôle tout différent du nom et du verbe. Le verbe désigne des procès ; il est l'instrument qui exprime ce qui se produit, ce qui comporte un agent ou un patient ou tous les deux. De par son rôle même, il appelle une variété infinie de formes. On n'est donc pas surpris de voir qu'une flexion verbale se maintienne, et, s'il arrive que des formes s'éliminent, répare ses pertes. Au contraire, le nom exprime des notions considérées en dehors du changement ; ces notions fixes appellent une expression également fixe, et l'on ne peut tenir pour satisfaisant le type indo-européen où une notion nominale n'a pas de forme principale, où elle est rendue par des formes diverses ne se commandant pas les unes les autres, où il n'y a pas un mot « loup », mais un ensemble de formes telles que latin *lupus*, *lupum*, *lupē*, *lupī*, *lupō*, *lupōs*, *lupōrum*, *lupīs*. Aussi, là même où une flexion casuelle s'est maintenue ou restaurée, il y a eu tendance à instituer une forme principale dont les autres apparaissent

comme dérivées. L'arménien moderne a des formes casuelles variées et pourvues de valeurs nettes ; mais ces formes se présentent comme reposant sur une forme principale qui est celle du nom même et qui sert à la fois de cas sujet, de complément direct et de « latif » (accusatif de la question *quo*) ; et les autres cas sont obtenus par addition de désinences à cette forme principale. Pareil type diffère absolument du type indo-européen, mais répond à la nature du nom, tandis que le type indo-européen n'y satisfait pas.

Chose plus grave encore, la déclinaison indo-européenne ne présentait un système cohérent ni pour la forme ni pour le sens. Tel cas avait une même désinence dans tous les noms, ainsi l'accusatif singulier ou l'accusatif pluriel des noms de genre animé ; tel autre avait des caractéristiques diverses, ainsi le génitif singulier. Tel cas avait une forme spéciale dans un type et ne s'en distinguait pas dans d'autres types : ainsi l'ablatif singulier qui a une forme propre dans les thèmes en *-o-* et qui se confond avec le génitif singulier dans les autres thèmes. Les démonstratifs masculins ou féminins se fléchissaient comme les substantifs correspondants à certains cas et avaient une flexion particulière à d'autres cas. On ne finirait pas si l'on devait énumérer toutes les singularités, toutes les étrangetés imprévues de la déclinaison indo-européenne. On a l'impression non d'un système arrivé à sa perfection, mais de l'agrégat d'un certain nombre de formations fortuites, indépendantes les unes des autres. Quant aux valeurs des cas, elles sont moins encore réductibles à un système. Il y a, d'une part, des formes qui marquent seulement la relation grammaticale, ainsi le nominatif, cas sujet ; il y en a qui servent seulement à indiquer le lieu, comme le locatif et l'ablatif ; et il y en a, comme l'accusatif, qui servent à la fois à indiquer le complément direct et une relation locale. Dans ces conditions, la flexion casuelle n'était pas en état de se maintenir : la tradition ne suffit pas à maintenir des formes grammaticales que ne défend pas l'harmonie d'un système bien organisé.

La simplification de la flexion nominale était déjà très avancée quand s'est fixée la langue littéraire latine. Déjà le locatif n'avait de formes propres que dans certains cas particuliers : formes quasi adverbiales comme *humī* ou noms de villes comme *Rōmae*, *Karthaginiī*. Déjà l'ablatif et l'instrumental n'avaient plus en commun qu'une seule forme qui sert aussi normalement pour indiquer le lieu où l'on est. Au pluriel une même forme, en *-is* ou en *-bus*

suivant les types, sert à la fois pour l'ancien instrumental et l'ancien ablatif, pour l'ancien instrumental et pour le datif. Ainsi le nombre des formes est de beaucoup réduit par rapport à l'état indo-européen. Et, plus encore que le nombre, la variété des formes est diminuée. En indo-européen le vocalisme de l'élément prédésinentiel était sujet à de larges variations ; le grec, qui n'en a gardé que des traces, offre cependant des faits comme l'opposition de l'accusatif $\pi\alpha\tau\epsilon\rho\alpha$, avec le vocalisme prédésinentiel e , et du génitif $\pi\alpha\tau\rho\acute{o}\varsigma$, du datif $\pi\alpha\tau\rho\acute{\iota}$, avec le vocalisme prédésinentiel zéro ; or, le latin a également *patrem*, *patris*, *patrī* et *patre* ; seul, le nominatif demeure à part. On aperçoit ici, dans ce contraste entre *pater* et *patrem*, *patris*, *patre*, etc., entre *homō* et *hominem*, *hominis*, *homine*, etc., comme une première esquisse de la réduction gallo-romaine à deux cas de la flexion nominale, réduction qui a été seulement une dernière étape sur la voie de l'élimination de toute flexion casuelle.

Du reste, malgré le rôle de premier plan que joue la flexion des noms en latin ancien, les formes casuelles y sont déjà vidées de leur contenu sémantique en une large mesure. Alors que, en indo-européen, les cas locaux : locatif, ablatif, accusatif (avec valeur de « latif ») suffisaient à indiquer le lieu, l'usage s'est établi, au cours du développement de presque toutes les langues, de marquer les relations locales par des prépositions. Pour exprimer le lieu où l'on est, où l'on va, d'où l'on vient, il faut dire : *in urbe*, *in urbem*, *ex urbe*, etc. Il a suffi aux langues romanes d'étendre un peu l'emploi de *dē* avec l'ablatif pour rendre superflu l'ancien génitif. Déjà Cicéron a normalement le type *unus ex illis hominibus*, et, chez lui, *unus eorum* n'est qu'une survivance limitée à certains cas particuliers.

Derrière la façade, à peine altérée, de la langue commune telle qu'elle était écrite et même parlée, le procès de l'affaiblissement de la flexion casuelle se poursuivait. Tout en ayant maintenu l'usage ancien, les gens qui parlaient latin laissaient malgré eux s'échapper la substance de la déclinaison. Le procès continu de destruction progressive de la flexion casuelle qui s'observe sur tout le domaine indo-européen n'a pas cessé en latin par le fait que la fixité de la langue écrite et parlée par les gens cultivés en dissimulait les effets.

Quant au verbe, les traits qui caractérisent les langues romanes ont commencé de se dessiner dès avant la période historique du latin.

Le plus frappant est la création de formes composées d'un participe et d'un auxiliaire. Or, l'adjectif en *-to-* du type de *datus*, *factus*, *monitus*, *amātus*, etc., a passé au rôle de participe, sans doute dès l'époque italo-celtique. La forme composée avec le type *datus* a, en celtique, des correspondants exacts.

Durant toute la latinité ancienne, le type *dixī*, *amāuī* a servi à exprimer le « *perfectum* », c'est-à-dire le procès achevé par opposition au type *dīcō*, *amō* exprimant le procès qui se développe, l'« *infectum* ». L'*infectum* et le *perfectum* n'exprimaient pas par eux-mêmes le temps. *Infectum* et *perfectum* avaient, à l'indicatif, chacun un présent : *dīcō*, *dixī* ; un prétérit : *dīcēbam*, *dixeram*, et un futur *dīcam* (*dīcēs*), *dixerō*. Mais c'est le sort commun des formes ayant valeur de parfait que de passer au sens de prétérit ; et, quand *cantāuī*, *cantāuissem* ont été réduits à la valeur de prétérits, l'un de l'indicatif, l'autre du subjonctif — et c'est la valeur qu'ont ces formes dans toutes les langues romanes, ainsi p. ex. fr. *je chantai*, [*que*] *je chantasse* —, le parfait s'est trouvé n'avoir plus de forme pour l'exprimer. C'est alors que le type *perspectum habeo*, courant en latin classique, mais où le participe et le verbe *habeō* avaient chacun leur autonomie, s'est trouvé prêt à remplacer l'ancien *perfectum*, privé de son sens de parfait. Ce qui a rendu possible l'emploi de *dictum habeo* au sens de parfait, avec le rôle d'une forme une, c'est que *habeo*, s'étant affaibli, avait pris le caractère d'un verbe « avoir », à sens assez faible, et recevait en conséquence un traitement phonétique de mot accessoire : fr. *j'ai*, *tu as*, *il a* ne sont pas les représentants de mots à sens fort, *habeo*, *habes*, *habet*. — Le type *dictum habeo* se retrouve, hors des langues romanes, dans les dialectes germaniques et dans un dialecte iranien, le sogdien. Comme en germanique il n'est pas ancien, que le gotique l'ignore, il est permis de supposer, avec quelque vraisemblance, que les dialectes germaniques ont, à l'origine, imité le tour roman. Mais le sogdien, évidemment indépendant du latin, atteste que le procédé a pu se développer indépendamment dans des langues distinctes. Faite pour exprimer « l'aspect parfait », la formation du type *dictum habeo*, fr. *j'ai dit*, a, à son tour, passé de bonne heure à l'expression du temps. Et *j'ai dit* est dans le français d'aujourd'hui un simple prétérit.

La prédominance toujours croissante de la notion de temps dans les verbes n'est pas une nouveauté qui se serait introduite à l'époque romaine. Dans le groupe occidental des langues indo-européennes,

le celtique la manifeste comme l'italique, et le germanique aussi, à un moindre degré. C'est un trait qui distingue fortement les langues italiques, celtiques et même germaniques, que l'usage d'exprimer le temps par des thèmes verbaux : au lieu que les thèmes verbaux de l'indo-européen exprimaient l'aspect (perfectif ou imperfectif, achevé ou inachevé, déterminé ou indéterminé), ou le factitif, le désidératif, l'intensif, des deux thèmes de chaque verbe germanique, l'un exprime le présent, l'autre le prétérit, au subjonctif aussi bien qu'à l'indicatif. Dans les langues italiques et celtiques, le présent, le prétérit et le futur ont reçu chacun une expression propre. Les formes du prétérit et du futur sont ou des formes anciennes adaptées à cet usage ou des formes créées tout exprès. La façon dont a évolué le système latin, quand l'opposition de l'ancien *infectum* (*dicō, dicam, dicēbam*) et de l'ancien *perfectum* (*dixī, dixerō, dixeram*) s'est éliminée et que le temps a prévalu, manifeste la persistance à l'époque romane d'une tendance ancienne de l'indo-européen occidental.

Les trois cas qui viennent d'être cités ne sont que des exemples. Ils ont une grande portée par eux-mêmes. Mais il serait aisé de les appuyer de beaucoup d'autres faits pareils. Une forte partie des innovations romanes prennent place dans de grandes séries de faits indo-européens, et on ne les comprend bien que si on les situe dans les ensembles dont ils sont des cas particuliers. A lire les manuels de romanisme, on a parfois l'impression que le latin aurait été une sorte de langue cristallisée qui, avec la ruine de la civilisation antique, aurait pour ainsi dire repris vie et capacité de se transformer. Si l'on veut donner aux transformations qui se sont produites leur signification, il faut les replacer dans le mouvement continu de transformation qui emporte les langues indo-européennes. Durant les six à huit siècles de durée de l'Empire romain, du III^e siècle avant J.-C. au III^e et même au V^e siècle après J.-C., la langue a gardé une fixité apparente ; mais, parfois dissimulée et parfois à demi visible, l'évolution s'est poursuivie ; l'immobilité de la forme visible cachait un changement radical de la structure interne, et, lorsqu'est venue la ruine de l'Empire et de sa civilisation, les résultats du changement se sont manifestés rapidement.

Paris.

A. MEILLET.